

FICHE PRATIQUE MUTATIONS 2017/2018

PERIODE DES MUTATIONS ORDINAIRES :

15 MAI 2017 au 15 JUIN 2017 pour tous les licencié(e)s

(15 MAI 2017 au 14 Août 2017 pour les joueurs(ses) devant
figurer sur une liste de Pro A ou de Pro B)

Marche à suivre pour muter :

- Remplir l'imprimé de mutation qui se trouve sur le site de la FFTT (http://www.fftt.com/monclub/spid_pratique.php?menu=1)
ou sur le site de la Ligue (<http://www.lhntt.fr>) ou (<http://www.lbntt.org>).

- L'imprimé dûment complété doit être adressé par lettre suivie, courrier recommandé ou recommandé en ligne (sur le site de La Poste) à la ligue de l'association d'accueil :

Adresse Postale : **7B Avenue Franklin Roosevelt 76120 Grand Quevilly**

Adresse électronique : **Intt@orange.fr**

(Ne pas omettre de le dater et de le faire signer au joueur et à son représentant légal pour les mineurs avec la mention « Bon pour accord »)

Un même envoi peut comporter plusieurs imprimés.

La ligue informera ensuite les deux associations par mail de la réception de l'imprimé de mutation dans les 3 jours.

- **Passée la période de mutations ordinaires**, toute demande de mutation est considérée exceptionnelle, il faudra, en plus de respecter la même procédure, remplir les conditions prévues dans les règlements administratifs pour pouvoir muter. (voir les règlements administratifs sur le site de la FFTT)

Modalités de paiement :

Toutes les mutations seront collationnées par club pour établir une facture globale qui vous sera transmise à la clôture de la période de mutations pour un règlement par prélèvement, virement ou chèque.

- Pour ceux optant la première fois pour le prélèvement, merci de transmettre un RIB au secrétariat de Ligue.

(Pour info : Le prélèvement est effectué 10 jours après réception de la facture, sans avis contraire de votre part).

Les tarifs sont :

Saison 2017/ 2018			
Féminine N°1 à 10	1 890,00 €	Masculine N°1 à 10	3 165,00 €
Féminine N°11 à 25	1 270,00 €	Masculine N°11 à 25	1 980,00 €
Féminine N°26 à 50	1 050,00 €	Masculine N°26 à 50	1 590,00 €
Féminine N°51 à 100	795,00 €	Masculine N°51 à 100	1 160,00 €
Féminine N°101 à 300	365,00 €	Masculine N°101 à 300	835,00 €
		Masculine N°301 à 1000	515,00 €
		Masculine 19 et plus	292,00 €
		Masculine 17 à 18	229,00 €
Féminine 15	138,00 €	Masculine 15 à 16	138,00 €
Féminine 14 et 13	125,00 €	Masculine 13 à 14	125,00 €
Féminine 10 à 12	76,00 €	Masculine 10 à 12	76,00 €
Féminine 9 à moins	60,00 €	Masculine 9 à moins	60,00 €

CONDITIONS DE VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ DE FORMATION - PROTECTION DES CLUBS FORMATEURS

II.208 - Conditions d'une indemnité de formation

Tout changement d'association effectué par un joueur ou une joueuse dont l'année de naissance est retenue dans les critères d'attribution ouvre droit, pour l'établissement de la licence, au versement éventuel d'une indemnité de formation au profit de l'association quittée.

Dans le cas d'une mutation accordée, la licence ne pourra être délivrée qu'à réception du paiement par l'instance concernée qui se chargera du suivi en reversant son montant à l'association quittée.

Ces dispositions s'appliquent également à une mutation exceptionnelle.

Pour tout renseignement complémentaire :

Responsable régional des mutations : Jacques CANUET jacquescanuet@wanadoo.fr

Siège

Ligue de Normandie de Tennis de Table
7B, Avenue Franklin Roosevelt
76120 GRAND QUEVILLY
Tél. 02 35 67 37 11 - Télécopie : 02 35 67 94 99
Mail : lhntt@wanadoo.fr

Antenne de CAEN

Ligue de Normandie de Tennis de Table
14, Rue Lucien NELLE
14000 CAEN
Tél. 02 31 74 37 79
Mail : lbntt@wanadoo.fr

